



**Saint Pol
sur Mer**

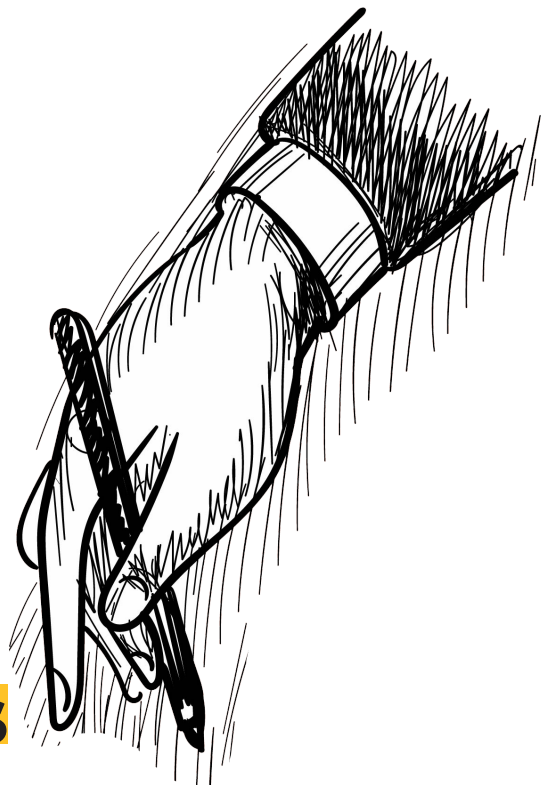
la ville de toutes les ambitions

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

**ROB
2023**



COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER



PROPOS INTRODUCTIFS

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans la procédure budgétaire. Il n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, contrairement au budget.

Au-delà d'être un catalogue d'idées, pour le bien de notre commune, ce document a pour vocation à servir de base à un véritable débat.

Le nouveau souffle avéré de Saint-Pol-sur-Mer a pour source incontestable la démocratie participative. Aussi, il est indispensable que ce document engendre de la critique constructive et un échange d'idées permettant d'atteindre un dessein commun : un Saint-Pol-sur-Mer fidèle à l'ensemble de ses habitants.

Au moment de l'écriture du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, l'année 2022 n'est pas écoulée mais un bouleversement d'équilibre financier est prévisible. En effet, la hausse du coût de l'énergie et des matières premières va entraîner, de fait, de nouvelles pratiques et pousser les collectivités à dégager de nouvelles marges pour financer ces dépenses incontournables.

Il convient d'indiquer enfin que la récente décision de revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, de 3,5%, va considérablement modifier le budget Ressources Humaines.

Dans ce contexte mouvant, il nous appartient de mener à bien les projets pour Saint-Pol-sur-Mer avec des sujets de fond qui demeurent, tels que la sécurité et la propreté. Cependant, réduire l'action publique et politique à cela relèverait de l'hérésie.

I. ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DU BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-POL-SUR-MER

- | | | |
|----|--|--------|
| 1. | Les éléments du cadrage financier 2023 | Page 4 |
| 2. | Le cadrage budgétaire 2023 | Page 5 |

II. LES DÉPENSES DE PERSONNEL

- | | | |
|----|--|--------|
| 1. | Récapitulatif de la masse salariale et des effectifs | Page 6 |
| 2. | Focus sur le personnel | Page 7 |
| 3. | Le Budget RH 2023 | Page 7 |

III. PROJETS 2023

- | | | |
|----|---|-------------------------------|
| 1. | Une ville propre et agréable à vivre | Page 8 |
| | <ul style="list-style-type: none"> Le plan PEP'S comme fil conducteur Un environnement sécurisant Un programme culturel et festif attrayant | Page 8
Page 9
Page 10 |
| 2. | Une ville tournée vers l'avenir | Page 11 |
| | <ul style="list-style-type: none"> Au cœur du Programme National de Renouvellement Urbain Dynamisation commerciale L'emploi des saint-polois | Page 11
Page 13
Page 13 |
| 3. | Une ville qui participe à la transition écologique | Page 14 |
| | <ul style="list-style-type: none"> Une ville qui s'engage dans la rénovation énergétique de ses bâtiments publics Un virage vert inévitable pour faire face aux changements climatiques | Page 14
Page 15 |

ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DU BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-POL-SUR-MER



1. LES ÉLÉMENTS DU CADRAGE FINANCIER 2023

Il est rappelé que selon les dispositions budgétaires issues de l'association de communes, un budget « spécial » sera voté par le conseil consultatif. Ce budget reprendra les dépenses des moyens des services ainsi que les subventions accordées aux associations.

Le cadrage budgétaire 2023 tiendra compte de tous les aspects de la structure budgétaire spécifique au statut de commune associée. De plus, il intègrera le nouveau pacte fiscal et financier de solidarité 2021-2026 établi entre la communauté urbaine de Dunkerque et ses communes membres.

Par ailleurs, l'Etat va revoir, dès 2023, sa relation financière avec l'ensemble des administrations publiques locales. Les premières discussions laissent entrevoir une baisse des contributions à hauteur de 10 Milliards d'euros (soit l'équivalent du précédent plan de redressement de 2014 à 2017). Cette décision aurait un impact très important sur l'équilibre budgétaire, entraînant de fait de la prudence.

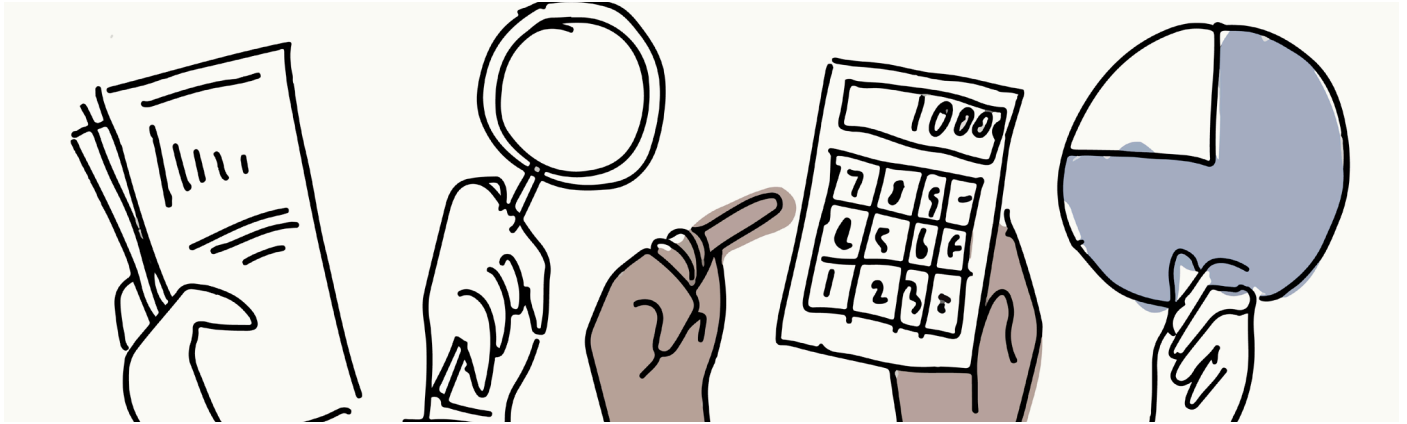
Afin de contribuer au financement des investissements, le budget général des 3 communes devra dégager une épargne nette de 2 M€ minimum. Dès lors, le niveau des dépenses devra se situer au même niveau que le BP 2022 (hors hausse des dépenses énergétiques et revalorisation du point d'indice).

2. LE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2023

Au regard des éléments ci-dessus évoqués et des discussions politiques ayant pu se tenir, le cadrage 2023 s'articule de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement devront stagner au niveau actuel (hors dépenses d'énergies estimées à minima à 500 000 €). Le budget de fonctionnement de notre commune est donc cadré à 10 845 700 € ;
- Les dépenses RH seront de l'ordre de 16 680 000 €, compte tenu du régime indemnitaire, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de l'augmentation du point d'indice (520 000 € par an) ;
- Le budget d'investissement restera stable, à hauteur de 4 millions d'euros.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL



1. RÉCAPITULATIF DE LA MASSE SALARIALE

	SAINT-POL-SUR-MER
Agents de catégorie A	11
Agents de catégorie B	51
Agents de catégorie C	282
TOTAL TITULAIRES	344
Contractuels sur emploi permanent	11
TOTAL GÉNÉRAL (au 30/09/2022)	355
MASSE SALARIALE (BP 2022)	16 160 000 €

2. FOCUS SUR LE PERSONNEL

L'ensemble des activités municipales a repris un rythme normal après 2 années inédites suite aux périodes de confinement.

Les dernières décisions de l'Etat sur l'augmentation de la valeur du point d'indice ainsi que la révision des grilles indiciaires ont généré des dépenses supplémentaires non prévues au budget 2022. Celles-ci impacteront inévitablement le budget 2023.

La maîtrise de la masse salariale est devenue aujourd'hui un enjeu majeur, un suivi mensuel très stricte des départs et des recrutements a été mis en place au niveau des ressources humaines.

3. LE BUDGET RH 2023

L'année 2023 sera marquée par un cadrage intégrant les effets de la nouvelle organisation des services et tenant compte des départs (retraites ou volontaires) et de la revalorisation du point d'indice et du GVT.

- Pour 2023, la prévision du solde entrées/sorties des effectifs s'établit comme suit :

5 agents ont fait leur demande de départ en retraite, certains de ces postes ne seront pas remplacés. Concernant les départs volontaires, aucune demande n'a été faite pour 2023.

- Les décisions liées au programme politique : Compte tenu du cadrage et des éléments précédemment cités, un cadrage strict des embauches sera mis en place.

Les dépenses RH (en tenant compte du régime indemnitaire, du GVT « Glissement vieillesse technicité », des entrées/sorties des effectifs, de l'augmentation du point d'indice) vont augmenter soit une prévision pour le Budget 2023 à 16 680 000 €.

Bien entendu, les directives gouvernementales, non connues à ce jour, nécessiteront une nouvelle fois de s'adapter afin de garantir l'activité des services et pourront avoir un nouvel impact budgétaire.

PROJETS 2023

En 2023, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre de son plan d'actions. Aussi, les projets de l'année s'articuleront autour des axes suivants :

- Une ville propre et agréable à vivre ;
- Une ville tournée vers l'avenir ;
- Une ville qui participe à la transition écologique.

1. UNE VILLE PROPRE ET AGRÉABLE À VIVRE



LE PLAN PEP'S COMME FIL CONDUCTEUR

Les opérations coup de poing ont débuté en février dernier et ont depuis prouvé toute leur efficacité. Certains, à l'époque, ont peut-être souri face à cette ambition, mais force est de constater qu'aujourd'hui elle est plébiscitée et que notre ville est plus propre. Nous allons donc poursuivre ces opérations du jeudi.

En parallèle, nous allons renforcer les campagnes d'information et de prévention telles que celle qui a mis en avant nos agents de propreté et leurs missions.

Aussi, afin d'éviter tous les dépôts sauvages qui gangrènent l'activité de nos agents, nous rappellerons que la ville de Saint-Pol-sur-Mer dispose d'un centre de dépôt des encombrants, ouvert à chaque habitant inscrit, même si celui-ci rencontre déjà un vif succès.

Au rayon des nouveautés, des ogives (porte-clés distributeurs de sacs pour excréments) ont fait leur apparition cet automne dans notre ville. L'objectif reste le même : mettre à disposition de chaque saint-polois les moyens de respecter leur environnement proche, tant dans sa propreté que dans le respect des autres.

Yann,
agent mécontent

Poubelles
non rangées,
danger !

Fini les
excuses !
35 €
d'amende

#prenezconsciencedevosgestes
Suivez le fil Saint-Pol-sur-Mer
www.ville-saintpolsurmer.fr

Saint Pol
sur Mer

Dans le même ordre d'idées, il est proposé la mise à disposition gratuite de cendriers de poche. Face aux tags, des fresques pourraient aussi voir le jour sur certains pignons afin de préserver l'image de notre ville.

La pédagogie n'étant pas la panacée face aux problèmes d'incivilité, la verbalisation sera, elle aussi, de rigueur. Les policiers municipaux auront donc pour mission de faire respecter ces règles de vie en communauté, en prônant la pédagogie et le dialogue mais en faisant preuve de fermeté quand cela s'avère nécessaire.

À l'image de ce que nous avons fait dernièrement avec les vélos cargos, nous poursuivrons notre veille technique afin d'investir dans de nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé de nos agents ; le tout dans un esprit d'innovation.



UN ENVIRONNEMENT SÉCURISANT

Selon le baromètre annuel de l'institut Paul Delouvrier, la sécurité devient prioritaire pour 44% des français, se plaçant juste derrière l'emploi et la lutte contre le chômage (52%) et devant l'éducation (38%). Saint-Pol-sur Mer n'échappe pas à cette statistique et négliger le thème de la sécurité reviendrait à ne pas répondre aux fortes attentes de nos concitoyens.

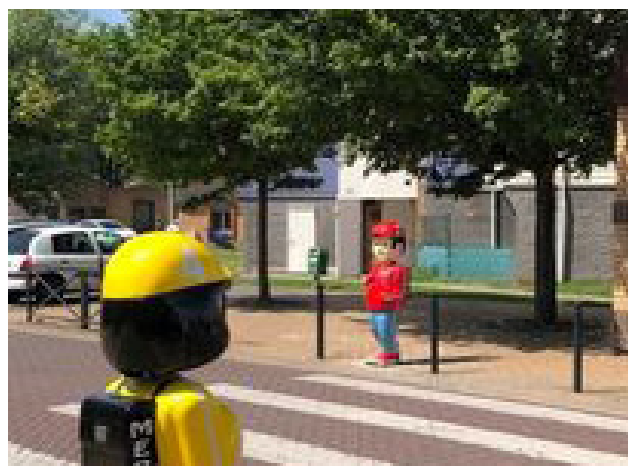
Ce sujet a d'ailleurs déjà été pris à bras le corps. Ainsi, l'année 2022 aura été marquée par un renforcement des équipes de notre police municipale. Le service est donc passé de 17 à 20 fonctionnaires aujourd'hui. L'effectif, désormais stabilisé, joue un rôle essentiel dans le bien-être des saint-polois.

Par ailleurs, conscients des difficultés que peuvent rencontrer nos policiers sur le terrain (compte-tenu du durcissement de la délinquance au niveau national), nos fonctionnaires ont été équipés en conséquence. Ainsi, ils sont aujourd'hui dotés de boucliers anti-émeutes, de casques, etc. et participent régulièrement à des formations.

Toujours dans l'optique d'assurer au mieux leurs missions, nous avons également mis l'accent, en 2022, sur le déploiement de caméras de vidéo-protection en passant de 66 à 76 appareils. Au-delà de la stratégie de protection de nos bâtiments publics, la stratégie de déploiement future couvrira également les rues réputées problématiques. Ce déploiement se poursuivra de manière raisonnée.

En 2023, nous pourrions également observer l'installation de radars pédagogiques destinés à lutter contre la délinquance routière. En effet, la lutte contre le fléau que constitue la vitesse en ville se doit d'être au cœur de nos projets urbains. Ainsi, un travail collaboratif sera mené avec la Communauté Urbaine de Dunkerque pour identifier et traiter les zones les plus accidentogènes (création de chicanes, terre-pleins centraux végétalisés, sens de circulation, etc...).

Enfin, parce que la population fait partie intégrante de la réussite de notre politique de sécurité, nous souhaitons que notre dispositif « voisins bienveillants » perdure et intensifie son action.



UN PROGRAMME CULTUREL ET FESTIF ATTRAYANT

Notre commune dispose d'infrastructures exemplaires qui doivent permettre la découverte de la culture et de l'animation pour le plus grand nombre.

La période d'incertitude pandémique que nous avons traversé n'a pas permis de faire briller ces écrans.

On conviendra que 2022 aura permis le retour d'une vie festive quasi normale. Ainsi, l'élan a été pris avec la relance de la salle Abel Lamote, cœur du complexe Romain Rolland. La saison culturelle a été inaugurée par un enfant de la maison : Erick BAERT. Il a su faire briller la scène et a fait voyager les spectateurs.

Aussi, mis en perspective, 2023 saura faire preuve d'un savant mélange entre traditions et innovations. Aucune génération ne sera oubliée par la programmation culturelle et artistique sur notre scène.

Autre lieu, autre ambiance, notre médiathèque permet à chaque saint-polois de profiter d'un large panel mis à disposition : des livres, des disques compacts, des dvd, des vinyles et même des œuvres d'arts. Ce centre culturel pourrait proposer prochainement d'élargir la gamme d'offres avec des jeux vidéo.

Enfin, la culture ne doit pas être cantonnée dans nos bâtiments municipaux !

Ainsi, pour permettre l'accès à tous, nous souhaitons poursuivre le déploiement des boîtes à livres, symbole d'une solidarité omniprésente dans notre commune. En effet, celles-ci permettent d'y déposer un ouvrage et de le mettre à la disposition de tous les habitants.

Pour conclure, le programme des festivités, au chapitre de l'innovation, nous pourrions (re)découvrir des festivités à Saint-Pol-sur-Mer : du casse, festival urbain, inter villes, concours Tik Tok, karaoké mobile....



FORUM DE LA VIE associative
COMPLEXE DE LA FERME MARCHAND
GRATUIT
de 10h à 18h
SAMEDI 27 AOÛT
inscriptions sur place
OUVERT À TOUS

SPORT — DÉMONSTRATIONS — DANSE
LOISIRS — VILLAGE OLYMPIQUE
ACTIVITÉS CRÉATIVES — INITIATIONS
RÉCEPTION DES CHEVALIERS DE SAINT-POL 18h

Suivez le fil



www.ville-saintpolsurmer.fr



2. UNE VILLE TOURNÉE VERS L'AVENIR

On ne peut parler de l'avenir de notre commune sans évoquer notre jeunesse. Elle est la force vive de Saint-Pol-sur-Mer et nous devons oeuvrer pour faire en sorte que son développement soit optimal.

Ainsi, nous maintiendrons et accentuerons notre positionnement quant au programme national « cité éducative ». Au delà de notre implication dans ce programme, nous contribuerons à optimiser les conditions de travail de nos écoliers en poursuivant nos investissements bâtimentaires.

Par ailleurs, c'est parce que notre jeunesse mérite une synergie des actions que notre commune développera de nouveaux partenariats avec les acteurs concernés. Ainsi, l'expérimentation « petits déjeuners équilibrés » engagée en 2022 a pu faire converger l'action de l'éducation nationale, de notre concessionnaire Elixor, de l'espace santé du Littoral et du service politique de la ville. Aussi, face au succès de l'opération menée au sein du groupe scolaire Langevin, il est proposé de développer l'action dans d'autres établissements.

Enfin, plus largement que la simple question de la restauration, l'éducation alimentaire est un véritable sujet auquel notre collectivité se doit d'apporter une réponse. Ce thème entraîne une réflexion et une action plus vaste relative à la parentalité. Ici encore, nous déploierons l'ensemble des forces en présence pour apporter une réponse efficiente à la problématique. Pour cela, nous renforcerons notamment notre partenariat avec le département ou encore la PMI.

Comme évoqué en propos liminaires, l'avenir de notre ville s'appuie donc sur la force vive que constitue notre jeunesse. Ceci étant, la transition vers la ville de demain ne peut s'appuyer que sur ce seul pilier. Aussi, nous nous devons d'adopter une stratégie en termes d'urbanisme.

AU COEUR DU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Notre commune s'est engagée en 2021, en signant une convention qui inscrit ses quartiers Politique de la Ville dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Un projet ambitieux pour le territoire, qui changera définitivement l'image des quartiers et améliorera le cadre de vie dans sa globalité puisqu'il concerne l'habitat privé et social, l'aménagement aux abords des résidences, la rénovation et la conception des espaces publics et des voiries, la végétalisation et l'amélioration des services publics de proximité.

Plusieurs secteurs ont été retenus : le quartier Carnot-Dolet, à l'est, associé au projet de l'Île Jeanty, et les quartiers Guynemer/Jean-Bart, cité liberté et cité des cheminots situés à l'ouest de la commune.

◆ CARNOT-DOLET

Le quartier Carnot-Dolet, retenu par l'Etat comme quartier d'intérêt régional, est inscrit dans le projet du quartier de l'île Jeanty porté par la ville de Dunkerque.

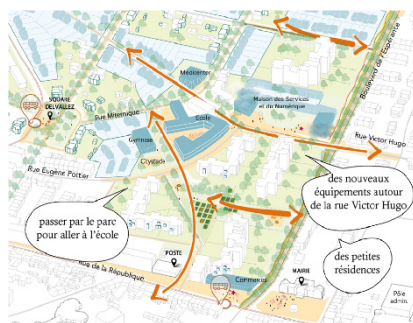
Les services communaux travaillent avec les services communautaires et les élus, pour la partie saint-poloise, à la réhabilitation de la résidence Carnot, appartenant au bailleur Partenord-Habitat. Pour cela, le clocher de l'église désacralisée Notre Dame sera démoli. La place Carnot sera également réaménagée et verdie dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Pour 2023, la ville devrait assurer la démolition du clocher, pour lequel le permis a été déposé. Cette dépense est conditionnée par la relocalisation de l'antenne des « Restos du cœur » qui occupe aujourd'hui l'église. La communauté urbaine travaille à la relocalisation de l'association.

◆ GUYNEMER - JEAN BART

Les relogements des habitants concernés par les démolitions se poursuivront en 2023. Les entrées J, K, L, M de Guynemer sont vides, le permis de démolir est en cours d'instruction et la démolition effective commencera en décembre. Elle se poursuivra sur 2023. Suivront, la démolition des entrées A, B, C, D, E Guynemer dont les relogements se terminent progressivement.

La ville engage, en 2023, la démolition des écoles Denis Papin puis Copernic, ainsi que le gymnase du même nom, dans l'optique de libérer le foncier nécessaire à la construction du pôle éducatif.



◆ CITÉ LIBERTÉ

La résidence Dahlias, propriété du bailleur Flandre Opale Habitat, a été démolie. La réhabilitation des résidences Lys et Violettes, propriétés du bailleur Partenord Habitat, débutera très prochainement. Les travaux d'aménagement des espaces publics, situés derrière les résidences Lys et Violettes de Partenord, ont démarré et se poursuivront en 2023.

La ville a délégué la gestion de ces travaux à la SPAD, à l'instar de tous les aménagements des espaces publics réalisés dans le cadre du NPNRU. Enfin, la place de la Liberté sera entièrement réaménagée, offrant un parvis à la maison de quartier, une utilisation plus apaisée des espaces publics et une attractivité commerciale.

◆ CITÉ DES CHEMINOTS

Les relogements se poursuivent également dans ce quartier. L'achèvement de cette opération déclenchera les différentes démolitions. La SPAD (Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois), à qui la ville a confié l'aménagement de ses espaces publics, entamera en 2023, une première phase de travaux avec notamment, la réfection de trottoirs, de réseaux, la conception et réfection de voirie, et le déploiement aussi de la trame paysagère ...

En termes d'offre de services, la construction du médicentre devrait également débuter en 2023 avec un permis de construire qui a désormais été déposé.

DYNAMISATION COMMERCIALE

L'action initiée, avec notamment le recrutement d'une chargée du commerce et de l'artisanat, en 2022 se poursuivra. Ainsi, nous continuerons à favoriser l'installation des créateurs d'entreprises, à mettre en relation les bailleurs propriétaires et les chefs d'entreprises.

L'objectif sera également de diversifier l'offre. De plus, afin d'assurer une plus grande visibilité et accessibilité, le bureau du commerce et de l'artisanat sera installé en plein cœur de ville en lieu et place de l'ancienne perception. L'accès à ce bureau constitue un premier élément dans un large panel d'outils dédiés à la relance commerciale. Afin d'appréhender au mieux cette démarche, il convient d'avoir une vision plus « panoramique » de la question commerciale dans notre commune.

Ainsi, dans le cadre du NPNRU, nous avons eu la chance de bénéficier de l'expertise du cabinet Lestoux et Associés qui en arrive à ces conclusions :

- La création d'un cœur de ville est indispensable ;
- Aujourd'hui, la rue de la République constitue une artère commerciale de 4 kilomètres où les clients effectuent des « sauts de puce » pour aller d'un commerce à un autre ;
- Il n'existe pas de cheminement qui permette une déambulation commerciale au sein de la ville ;
- L'offre linéaire commerciale est trop importante sur notre commune.

Pour pallier ces problématiques, il convient de procéder à une diversification de l'offre et il est indispensable de réaliser un cheminement « doux » permettant aux usagers une déambulation en toute sécurité et en toute quiétude.

Afin de maîtriser la nature des activités qui s'installeront dans ce futur cœur de ville, la ville s'octroie la faculté de préempter les fonds de commerce. L'objectif est d'apporter une véritable offre diversifiée créant un dynamisme, du chaland et non pas du commerce « statique ».

Enfin, un fonds pourrait être envisagé afin d'habiller les vitrines des cellules commerciales vacantes. Ceci aurait pour intérêt de lutter contre le sentiment d'abandon de certains immeubles en attendant leur occupation.



L'EMPLOI DES SAINT-POLOIS

Grâce au travail de l'intercommunalité et de la région, le bassin dunkerquois bénéficie d'une reprise industrielle. Ainsi, comme l'affirmait Roland Lescure : « La réindustrialisation de la France commence à Dunkerque ».

Saint-Pol-Sur-Mer ne possède plus de foncier à l'instar d'autres villes et ne peut prétendre accueillir des gigafactories. Cependant, notre commune ne restera pas sur le bord du chemin et bénéficiera des retombées positives en termes d'emploi (On citera par exemple l'implantation de Verkor, les EPR de la centrale de Gravelines...).

Pour cela, il nous faut travailler sur l'employabilité de notre population. Ainsi, en complément de l'offre apportée par Entreprendre Ensemble, la commune s'emploie à accueillir d'autres centres de formation à l'instar de « Forma-Protégé », spécialisé dans la formation pour adultes. L'intérêt pour notre population résidera dans la formation afin de profiter d'emplois qui seront à pourvoir sur le territoire.

2. UNE VILLE QUI PARTICIPE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Face aux nombreuses conséquences observées du dérèglement climatique, telles que phénomènes de sécheresse, inondations, canicules...l'Etat a fait de la rénovation énergétique et de la renaturation des villes l'une de ses priorités.

Les communes, en tant que collectivités de proximité, bénéficient d'une relation privilégiée avec leurs administrés et disposent de moyens d'action concrets pour préparer leur territoire à ses changements qui impactent les populations.

Par ailleurs, dans le contexte déjà tendu des finances locales, la hausse imprévue, rapide et substantielle des prix de l'énergie depuis quelques mois fait peser une contrainte financière forte sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Face à ce constat, notre commune souhaite agir et s'engager.

Son ambition :

- Être actrice du changement et adapter son territoire pour le « bien-vivre de ses habitants » ;
- Investir intelligemment pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Cet engagement se traduit au travers de deux axes majeurs :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- La végétalisation de la commune.



UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE SES BATIMENTS PUBLICS

Compte tenu de l'ampleur de leur patrimoine bâti (mairies, écoles, bibliothèques, salles de sports...), les collectivités sont de grandes consommatrices d'énergie. Chauffage et eau chaude des bâtiments sont de loin les principaux postes de consommation de la commune. L'éclairage est également un poste qui peut être très énergivore s'il est vétuste.

Avec l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie, tout montre que le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction. Raison de plus pour agir dès maintenant en fonction des spécificités des bâtiments de notre commune. La commune souhaite donc mettre en œuvre, dès aujourd'hui, un plan d'actions visant à rénover son parc immobilier mais également son parc d'éclairage public.

Concernant le parc immobilier, une analyse des consommations nous a permis de mettre en lumière les bâtiments publics les plus énergivores. Cette simple étude ne permet pas, à elle seule, d'établir la priorité de notre action. Il faudra, bien entendu, coupler ces informations à celles des diagnostics énergétiques qui seront réalisés très prochainement. Ces données nous permettront d'opérer des choix stratégiques.

Toutefois, notre première intention se porte, aujourd'hui, vers une isolation programmée des groupes scolaires. En effet, si une salle de sport est plus énergivore qu'un groupe scolaire, son temps d'occupation et les activités qui s'y déroulent sont bien différentes. C'est pourquoi, il nous semble essentiel de porter une attention particulière au

Ainsi, en fonction des spécificités des bâtiments, cette rénovation pourra passer par différents postes, tels que : Isolation et rénovation des façades, menuiseries extérieures, protections solaires, amélioration de la production de chaleur, éclairage...

Concernant le parc d'éclairage public, une rénovation par quartier a débuté sur ce dernier trimestre 2022 avec le passage en LED des mâts d'éclairage du quartier Saint-Gobain. La rénovation du parc se poursuivra en 2023 et ce jusqu'à la fin du mandat.

Pour la collectivité, cet investissement initial représente une lourde dépense mais elle est essentielle tant la maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques.

Parallèlement à l'investissement matériel, des avancées techniques sont prévues avec la création d'un second réseau qui permettra l'extinction de l'éclairage public par moitié.

UN VIRAGE VERT INÉVITABLE POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La végétalisation est une priorité pour les collectivités, d'autant qu'elle est l'un des leviers de l'adaptation des territoires aux changements climatiques, en favorisant la limitation de la surchauffe urbaine, notamment en période de canicule, ainsi que l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, force est de constater que la crise sanitaire est venue renforcer le désir des habitants des villes d'un accès à la nature, vecteur de bien-être.

Aussi, la végétalisation représente pour les collectivités de multiples enjeux :

- Protéger l'environnement ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants ;
- Préserver la santé de ces derniers ;
- Développer l'attractivité du territoire.

C'est dans ce contexte que la commune souhaite engager une démarche de verdissement de son territoire qui se traduira par de multiples actions :

- La densification des poumons verts existants ;
- La végétalisation des rues, places, parkings ;
- La végétalisation des cours d'écoles ;
- La priorisation de certains végétaux (vivaces, qui demandent peu d'arrosage et d'entretien...) et gestion différenciée ;
- L'installation de fosses de récupération des eaux pluviales...

Ainsi, l'année 2023 sera essentiellement marquée par la revalorisation de notre parc Prigent mais également par la végétalisation d'une à deux cours d'écoles.



◆ LE PARC PRIGENT

Depuis son inauguration en 1977, le parc Prigent n'a pas connu de revalorisation, bien qu'il soit entretenu de manière quotidienne par les agents des services municipaux. C'est la raison pour laquelle, la municipalité souhaite procéder au réaménagement de ce lieu qui possède de nombreux atouts, notamment de par sa position géographique.

Les espaces verts et la végétation au sens large sont une demande forte des citoyens d'aujourd'hui. Les attentes des citoyens ont évolué et ces derniers souhaitent des aménagements des espaces collectifs extérieurs plus conviviaux, plus végétalisés et plus accessibles.

Ce projet de réaménagement dépasse ainsi les questions liées au choix du mobilier, à l'équipement des aires de jeux ou à la modernité du matériel utilisé. Il s'agit ici de concevoir un parc urbain convivial et inclusif, un espace partagé, favorisant

la rencontre intergénérationnelle et proposant de multiples zones d'activités.

Les enjeux du projet sont donc multiples : répondre aux besoins de divertissement des habitants de tous âges, favoriser la rencontre intergénérationnelle et répondre aux préoccupations environnementales en créant un véritable îlot de fraîcheur en cœur de ville.

◆ LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES

En France, les initiatives pour végétaliser, désimperméabiliser et repenser les cours d'école se multiplient. Les objectifs sont nombreux : lutter contre le réchauffement climatique en créant des îlots de fraîcheur, permettre des espaces de jeux diversifiés et proposer tout simplement un contact avec la nature aux élèves.

Dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur ou de lutte contre les inondations, ce sont bien sûr les questions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales qui sont les moteurs de tels projets.

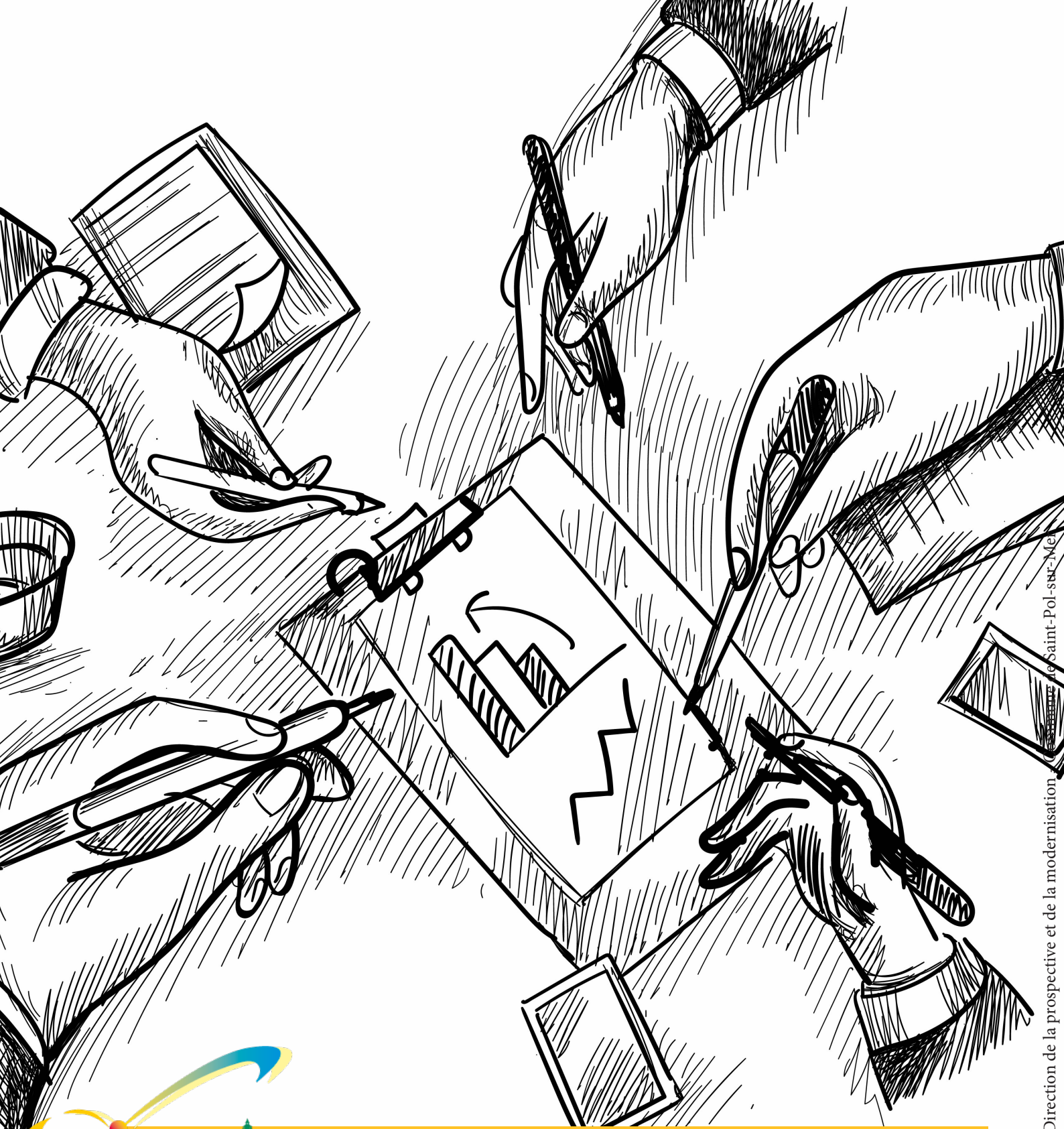
Mais au-delà, la cour d'école est, également et avant tout, un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Comme le disent nos amis québécois : «pour bien réussir à l'école, mieux vaut ne pas manquer la récréation». Or ces cours de récréation sont souvent des lieux peu engageants. Les modalités pédagogiques et les modes de vie ont considérablement évolué, il est donc temps d'adapter nos cours d'écoles aux besoins et aspirations nouvelles. C'est la démarche que nous souhaitons engager en 2023 avec la transformation d'une à deux cours d'écoles pour la rentrée prochaine.

Au programme : parcours de pierres, sols en copeaux de bois, nouveaux jeux, coins calmes pour discuter, sols drainants, récupération des eaux pluviales, végétation... à chaque école un projet différent, répondant aux activités, aspirations et besoins des élèves et enseignants.



CONCLUSION

En conclusion, notre ville continuera son changement d'image en s'appuyant sur ses valeurs intrinsèques et en prenant les virages qu'il se doit. Ainsi, la sobriété, le bien vivre (qui passera notamment par le verdissement) et la solidarité guideront nos décisions politiques.



RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

**ROB
2023**